

REGLEMENT D'ADMISSION OCELLIA A L'ENTREE EN FORMATION

ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS EDUCATEUR SPECIALISE

Diplômes d'Etat Niveau 6*

La réforme des diplômes du travail social Assistant de Service Social, Educateur de Jeunes Enfants et Educateur Spécialisé est entrée en vigueur en septembre 2018 après parution des textes réglementaires (arrêté du 22 août 2018). Le passage des diplômes de niveau III au niveau II fait suite à la mise en place des grades Licence-Master-Doctorat (LMD). Les diplômes ne sont pas transformés en licence mais gradés licence, c'est-à-dire accolés au grade. Cela permet une poursuite d'études dans un master, sans pour autant devoir passer une licence à la suite de l'obtention d'un de ces 3 diplômes. Seuls les nouveaux diplômés depuis 2021 obtiennent un diplôme de niveau 6 (bac+3).

*La nouvelle nomenclature des diplômes (Décret N°2019-14 du 8 janvier 2019) positionne désormais les Diplômes d'Etat au niveau 6 (anciennement II).

Toutefois, cette revalorisation ne vaut que pour les diplômés depuis 2021. Il n'est pas prévu pour le moment de rétroactivité. Néanmoins, un système transitoire doit être élaboré par le ministère pour permettre la cohabitation de ces anciens et nouveaux diplômés - concours, passerelles, équivalences...

Les formations sociales sont enfin reconnues à leur juste valeur et prêtes à préparer les professionnels de l'intervention sociale de l'avenir.

Objectifs

- Revalorisation à Bac + 3 : des diplômes reconnus de niveau 6 grade Licence (Co diplomation pour les filières ASS et EJE à Ocellia Lyon en lien avec l'université Lyon 2 : obtention du diplôme et de la licence)
- Meilleure intégration universitaire et plus grande mobilité des professionnels
- Développement de passerelles entre les différentes formations
- Accès à l'espace européen de la formation
- Socle commun du travail social



Lyon - Grenoble - Valence

www.ocellia.fr

La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes

Espace Lyon

Le Sémaphore
20 rue de la Claire CP 320
69337 Lyon Cedex 09

04 78 83 40 88
contactlyon@ocellia.fr

Espace Grenoble Echirolles

3 avenue Victor Hugo BP 165
38432 Echirolles Cedex

04 76 09 02 08
contactgrenoble@ocellia.fr

Espace Valence

103 avenue Maurice Faure
26000 Valence

04 75 86 30 55
contactvalence@ocellia.fr

Information du candidat

- Mise à disposition sur le site Ocellia.fr du calendrier et coût de la sélection, plaquette d'information, rythme de la formation...
- Réponses aux emails (admission@ocellia.fr) ou appels téléphoniques : 04-78-83-40-88
- Réunions d'information collective organisées en visio
- Journées de l'Enseignement Supérieur/Portes ouvertes sur nos 3 campus de formation et participation aux salons
- Partenariat avec les CIO et autres intermédiaires de l'orientation - insertion
- Toutes informations erronées ou mensongères fournies par le candidat sont de nature à l'exclure du processus d'admission.



Ocellia est agréée H+. Cela signifie que nous proposons un accompagnement spécifique aux personnes en situation de handicap. Si vous êtes concerné(e) et que vous souhaitez un échange afin d'envisager d'éventuelles adaptations de la sélection/formation, merci de prendre contact par mail : v.hebert@ocellia.fr pour Ocellia Lyon, n.bernard@ocellia.fr pour Ocellia Valence et c.chopin@ocellia.fr pour Ocellia Echirolles.

Tous les documents en lien avec une demande d'aménagement pour les épreuves de sélection doivent être envoyée par mail à admission@ocellia.fr afin d'étudier la mise en place de mesures spécifiques.

Procédure nationale Parcoursup

La procédure nationale de préinscription Parcoursup est régie par la loi N°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants et ses décrets et arrêtés d'application. L'inscription dans une formation du 1er cycle de l'enseignement supérieur est précédée par une procédure nationale de préinscription : la plateforme Parcoursup.

Cette procédure nationale permet de formuler des vœux d'inscription dans les formations souhaitées (10 vœux maximum, certains pouvant être déclinés en sous-vœux). Cette procédure permet aux candidats d'être informés des caractéristiques des formations (attendus, éléments pris en compte pour l'examen des vœux, capacités, contenus et organisation de chaque formation) et de faire des vœux sur les formations qui les intéressent.

Elle permet aux candidats de prendre connaissance des réponses apportées à chacun de leurs vœux et de répondre aux propositions qui leur sont transmises via la plateforme. Elle permet aux établissements d'examiner les dossiers, d'organiser les épreuves orales, de remonter les classements et de faire des propositions d'admission aux candidats.



→ **Sont concernés par la sélection [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)**

- Les Lycéens en Terminale
- Les Etudiants en réorientation, titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme équivalent de niveau 4 admis en dispense de bac
- Les Candidats en reconversion, sans limite d'âge, titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme équivalent de niveau 4 admis en dispense de bac
- Les Demandeurs d'emploi, titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme équivalent de niveau 4 admis en dispense de bac
- Les futurs Apprentis, titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme équivalent de niveau 4 admis en dispense de bac

✚ Pour entrer en formation en initiale ou en apprentissage : Une seule inscription sur Parcoursup

Les candidats peuvent formuler un vœu multisites* (Lyon, Valence, Grenoble-Echirolles). Les candidats doivent s'acquitter des frais relatifs à l'épreuve de sélection. Tous les candidats dont le dossier téléversé sera conforme sont reçus à l'oral sans présélection de dossier. Lors de l'ouverture de la phase d'admission, les candidats classés reçoivent une proposition d'admission sur la base de leur rang de classement et des capacités d'accueil du site choisi.

Les candidats au-delà d'un certain rang sont classés en liste d'attente :

- Ils pourront recevoir une proposition en formation initiale en fonction des désistements.
- Ils pourront rentrer en formation en apprentissage, sous réserve de signer un contrat d'apprentissage en lien avec le CFA Santé Social et de places disponibles dans la formation.

✚ Les candidats qui auraient dépassé les dates d'inscription sur Parcoursup et souhaiteraient signer un contrat d'apprentissage (en lien avec le [CFA Santé Social](https://www.cfa-santé-social.fr)) pourraient participer à une sélection complémentaire Apprentissage :

- **S'il reste encore des places en apprentissage dans la formation et le site choisis**
- **S'ils ne sont pas inscrits sur Parcoursup 2023**
- **Sous réserve de présenter une attestation d'embauche de l'employeur en contrat d'apprentissage**

Contactez admission@ocellia.fr pour plus d'informations sur cette sélection complémentaire Apprentissage.

***Exemple de vœux multisites : Je choisis la formation Assistant de Service Social = 1 vœu + 1 ou plusieurs sous-vœux =**

- ✚ Je choisis Ocellia Lyon = 1 sous-vœu
- ✚ Et/ou Je choisis Ocellia Valence = 1 sous-vœu
- ✚ Et/ ou Je choisis Ocellia Echirolles = 1 sous-vœu

Je formule 1 seul vœu, je passe 1 seul concours et je serai positionné sur chaque liste de résultat (1 liste par site) en fonction de mon classement et du nombre de places par site.

Je règle 1 seul concours et j'ai la possibilité d'être accepté sur 3 sites de formation en cas d'admission.



→ **Sont concernés par la sélection en ligne sur le site <https://www.ocellia.fr/> :**

Uniquement les Salariés avec un financement via l'employeur

Cette sélection s'adresse **exclusivement aux salariés**, avec un plan de financement via leur employeur et justifiant **d'une attestation d'accord** du projet de formation par l'employeur.

L'admission sur ce dispositif se fait sur concours, via une inscription en ligne sur notre site. Les modalités de concours sont identiques à celles de la sélection sur Parcoursup (Entretien, Etude de dossier).

Sans financement employeur, la bascule vers la formation initiale n'est pas possible. La bascule vers l'apprentissage pour les candidats salariés admis est possible sous réserve de la signature d'un contrat, de places disponibles et de remplir les modalités de l'apprentissage.

→ **Ne sont pas concernés par une sélection : Les candidats Post Vae**

Les personnes désirant suivre une formation totale ou partielle par suite d'une présentation du DE devant un jury VAE (à partir de 2021) sont exemptés de sélection **si le jury l'a formellement notifié**. Un entretien avec le responsable de la formation permet alors de vérifier les aptitudes du candidat à s'inscrire dans le projet pédagogique propre à l'établissement de formation et de déterminer un programme individualisé de formation. Pour plus d'informations sur la VAE, contactez l'[AVAETSS](#).

Frais de sélection

Les frais demandés lors de l'inscription à la sélection sont à régler sur la plateforme Parcoursup (règlement sécurisé par CB) avant sa clôture et restent acquis à OCELLIA quel que soit le résultat de la sélection.

Ils correspondent à une épreuve orale et à une étude de dossier, tous les candidats sont conviés à un entretien, sans pré-sélection.

En cas d'annulation ou de désistement survenus après la clôture de la Plateforme Parcoursup, les frais engagés restent acquis à OCELLIA, même en cas d'échec.

Les candidats admis qui signeraient un contrat d'apprentissage seront remboursés des frais de sélection.



Déroulement de l'épreuve orale de sélection

Sont convoqués à l'épreuve orale les candidats dont le dossier sera validé par Parcoursup et s'ils se sont acquittés des frais de sélection.

OBJECTIF : Apprécier l'aptitude des candidats à bénéficier du projet pédagogique d'OCELLIA et à suivre la formation au regard des attendus nationaux de la formation.

DEROULEMENT : Les candidats sont convoqués via l'outil de rendez-vous de Parcoursup. Il s'agit d'un **entretien individuel** conduit par un jury (un professionnel ou un formateur spécifique à la filière). Le jury dispose du projet de formation du candidat. Le candidat doit se munir d'une pièce d'identité en cours de validité et de sa convocation. Les entretiens sont sur un format individuel de 30 minutes, sans préparation écrite.

Il est formellement interdit d'enregistrer ou de filmer l'entretien sous peine d'exclusion du candidat.

Lieux des épreuves Orales de sélection :

- **Oraux ES**

- à Ocellia Echirolles : candidats des départements 38, 69, 73 et 74

- à Ocellia Valence : candidats des autres départements (sauf 38, 69, 73 et 74)

- **Oraux ASS et EJE**

- à Ocellia Echirolles : candidats des départements 07, 38, 73 et 74

- à Ocellia Lyon : candidats des autres départements (sauf 07, 38, 73 et 74)



Cas particuliers

-En cas de Bac étranger : il est nécessaire d'envoyer avant l'épreuve orale à admission@ocellia.fr la photocopie des diplômes requis et l'attestation de langue niveau B2. Les candidats titulaires d'un diplôme délivré à l'étranger doivent fournir une attestation de comparabilité délivrée par le CIEP ENIC-NARIC.

Renseignement auprès de la DREETS (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités).

-Pour les candidats étrangers hors UE, nécessité de présenter un titre de séjour en cours de validité avant l'épreuve de sélection.

Les candidats résidants dans les DROM-COM peuvent passer leurs épreuves localement sous l'autorité de nos organismes de tutelle. Ces Directions de l'administration territoriale de l'Etat assure la totale conformité de nos épreuves.

-Les candidats effectuant leur scolarité dans un lycée français à l'étranger peuvent passer leurs épreuves localement sous l'autorité du proviseur de l'établissement (Lycée Français), s'il en est d'accord.

Dans les deux cas, une demande spécifique devra être adressée par mail à admission@ocellia.fr au plus tard le 30 mars 2023 afin d'étudier la faisabilité d'une épreuve en visio, en lien avec un organisme habilité localement. OCELLIA doit s'assurer que l'entretien en visio-conférence se déroule dans des conditions propres à garantir l'égalité de traitement entre candidats. En dehors de ces exceptions, tous les entretiens se déroulent en présentiel.

-Candidat en situation de Handicap : Pour les candidats ayant suivi une pré-qualification OASIS Handicap à Ocellia dans sa totalité (soit 420h), « La réussite à la sélection ouvre droit à l'inscription sur la liste principale ou en première position de la liste complémentaire du diplôme visé ».

-Candidats Lauréats de l'Institut de l'Engagement : critère de départage N° 1 appliqué en cas d'ex-aequo.

Crise sanitaire de la Covid-19

Dans le contexte de mobilisation nationale pour protéger au mieux la population et éviter les rassemblements et les déplacements propices à la propagation de l'épidémie Covid-19, Ocellia pourrait être contraint à appliquer les modalités de repli au regard de l'évolution de la crise sanitaire. Les modalités d'admission s'adaptent à la situation de crise : Les épreuves orales de sélection pourraient être annulées et remplacées par l'Examen des dossiers.



Les attendus de l'épreuve orale ci-après sont les mêmes pour les 3 filières

1 L'appréciation s'appuie sur les 7 attendus nationaux

Disposer de qualités humaines, d'empathie, de bienveillance et d'écoute

Ces qualités humaines sont essentielles dans toutes les filières ouvrant aux métiers du travail social.

Montrer une capacité à gérer ses émotions et son stress face à des situations humaines difficiles ou complexes et à développer la maîtrise de soi

Les filières de formation en travail social préparent à des métiers caractérisés par l'accompagnement socio-éducatif et psychologique de personnes en situation de fragilité (jeunes, enfants, personnes en situation de handicap, personnes présentant un traumatisme, ...).

Cet attendu marque ainsi l'importance, pour les filières de formation en travail social, que le candidat puisse analyser et comprendre les situations humaines auxquelles il est confronté en réussissant à maîtriser ses propres émotions.

Montrer un intérêt pour les questions sociales et une ouverture au monde

Cet attendu marque l'importance, pour les filières de formation en travail social, que le candidat ait un niveau minimum de curiosité pour la société et le monde qui l'entoure. Ces formations pluridisciplinaires ne peuvent être envisagées indépendamment des réalités humaines, sociales et culturelles qui caractérisent notre société.

Montrer un intérêt pour les questions d'apprentissage et d'éducation

Les filières du travail social supposent un intérêt pour l'étude des processus d'apprentissage et des problématiques d'éducation et de formation.

Manifester de la curiosité et de l'intérêt pour l'engagement et la prise de responsabilités dans des projets collectifs

Le domaine professionnel auquel préparent les formations en travail social renvoie en effet à l'accompagnement social-éducatif des personnes pour lesquelles le professionnel est responsable et garant de l'éthique professionnelle et des valeurs qui y sont attachées.

Pouvoir travailler de façon autonome, organiser son travail et travailler seul et en équipe

Cet attendu marque l'importance pour les formations de la capacité du candidat à travailler de façon autonome, seul ou en petit groupe. La capacité à travailler en équipe est donc importante pour ces formations.

Savoir mobiliser des compétences d'expression orale et écrite

Cet attendu marque l'importance, pour le travail social, de la mobilisation de compétences d'expression orale et écrite, par le candidat. D'une part, les compétences développées en travail social nécessitent des qualités d'expression orale pour accompagner les personnes concernées ; d'autre part, elles impliquent par exemple la rédaction de courriers, de rapports...

2 Notation et régulation des entretiens

L'entretien est noté de 0 à 100. Toute note inférieure à 50/100 est éliminatoire. Des temps de régulation sont assurés par un responsable de la sélection afin de revenir sur des situations d'évaluation et d'ajuster les notes proposées.



Etude du dossier

1 Critères d'appréciation Parcoursup

Mobilisation de compétences d'expression écrite repérable à travers les notes (en particulier en français, sciences humaines et médico-social) et le projet de formation...

Capacité à l'autonomie et à organiser son travail, seul et en équipe repérable à travers la fiche Avenir, le type d'expériences professionnelles ou bénévoles...

Montrer un intérêt pour les questions sociales repérable à travers les stages, les préparations aux concours, les champs d'intérêt et les expériences professionnelles...

Montrer une capacité d'ouverture d'esprit repérable à travers les activités socio-culturelles, les engagements, les voyages et actions humanitaires....

Intérêt pour les questions de l'apprentissage et d'éducation repérable dans des activités au lycée, dans la vie étudiante (animation, club sportif, BDE...) ou en lien avec un environnement personnel ou professionnel.

Compétences relationnelles repérable dans sa capacité à gérer ses émotions, à analyser et comprendre les situations humaines rencontrées dans une relation humaine bienveillante et empathique.

Capacité à s'investir dans des projets collectifs repérable dans des engagements associatifs, bénévoles et humanitaires et dans l'aptitude à s'inscrire dans une dynamique de groupe.

Motivations spécifiques au regard du métier / Projet de formation motivé

Montrer ses motivations au regard du métier repérable dans le projet de formation motivé. Illustrer sa capacité d'analyser ses expériences professionnelles et bénévoles.



2 Evaluation du dossier

Les dossiers des candidats seront étudiés en tenant compte des 7 critères d'appréciation Parcoursup.

L'évaluation porte sur les éléments qualitatifs suivants, nécessitant une lecture individuelle et attentive du dossier.

- **Projet de formation motivé (limité à 1500 caractères)** : Capacité du candidat à expliciter de façon synthétique, sa démarche d'orientation vers le projet de formation envisagé en s'appuyant sur ses connaissances du secteur et ses expériences pratiques (stages de découverte, démarches personnelles de découverte du secteur, etc.)

- **Appréciations sur les bulletins/Bac**

-Notes de 1ère et terminale : une attention particulière sera portée sur les notes de français, de philosophie, d'anglais, de sciences économiques et sociales, de sciences et techniques sanitaires et sociales en fonction de la filière du baccalauréat ;

-Les épreuves anticipées du baccalauréat ;

-Les résultats et diplômes obtenus dans l'enseignement supérieur pour les candidats en réorientation ou en reconversion professionnelle.

- **La fiche Avenir**

-Appréciations des professeurs sur les bulletins concernant l'aptitude du candidat à s'engager avec sérieux dans son parcours, à s'organiser dans son travail, à échanger, interagir et coopérer avec autrui ;

-Selon le baccalauréat, appréciations des professeurs sur les activités interdisciplinaires et les projets ;

- **Les 4 rubriques « Activités et centres d'intérêts »** Une attention particulière sera portée à la rubrique « Activités et centres d'intérêts », qui témoigne de l'esprit d'ouverture du candidat et de son intérêt pour la vie sociale (expériences professionnelles, bénévolat ou stages dans le champ de la solidarité, de l'animation, du social).

- **La fiche de suivi pour les candidats en réorientation**

A travers le « Projet de formation motivé » et la fiche « Activités et centres d'intérêts », les candidats devront insister sur les éléments suivants qui permettront la notation :

- Qualités humaines et relationnelles
- Appréhension du métier d'éducateur spécialisé ou d'assistant de service social, éducateur jeunes enfants et des publics rencontrés dans le cadre de l'exercice de ce métier
- Motivation pour la formation et le métier
- Intérêt pour les questions de société et esprit de curiosité
- Référence à des expériences collectives et engagement (bénévolat, service civique, travail coopératif...)
- Compétences d'expression écrite et orale



Examen des vœux

Une commission d'examen des vœux (CEV) constituée par l'établissement assure l'examen de chaque vœu reçu.

La commission ne peut se baser que sur les éléments issus des critères publiés sur la plateforme.

Cette commission définit les modalités et les critères d'examen et propose au chef d'établissement les réponses à faire aux candidats : oui, oui si ou NC (non classé) et ordonne les vœux.

Pour être admis, la note totale doit être égale ou supérieure à 50 sur 100. Les candidats admis sont classés sur la base de leur note par ordre décroissant.

Les candidats arrivant ex-aequo, sont départagés par la prise en compte des coefficients affectés par la commission aux critères d'appréciation et de notation.

Les candidats classés par formation recevront une proposition d'admission sur la base de leur rang de classement et des capacités d'accueil du site choisi.

Les candidats au-delà d'un certain rang seront classés en liste d'attente :

- Ils pourront recevoir une proposition en formation initiale en fonction des désistements.
- Ils pourront rentrer en formation en apprentissage, sous réserve de signer un contrat d'apprentissage en lien avec le CFA Santé Social et de places disponibles dans la formation.

Phase d'admission

A partir de l'ouverture de la phase d'admission, les candidats ont connaissance des décisions des établissements (acceptation ou refus). En cas d'acceptation, ils reçoivent une proposition d'admission ou ils ont connaissance de leur position sur liste d'attente.

Les délais de réponse laissés aux candidats diminuent au fur et à mesure de la phase d'admission. Les choix du ou des sites de formation sont définitifs.

Le bénéfice de l'admissibilité n'est pas conservé d'une année sur l'autre. Pour les personnes admises à entrer en formation, les **demandes de report** d'admission sont traitées par les Responsables d'entité ou les Directeurs d'Espace sur la base des documents fournis à l'appui de la demande pour les cas de force majeure suivants : longue maladie ou maternité, réponse négative de financement attendu (CPF de transition...). Le report est valable un an.

Le candidat admis en Formation initiale qui signe avant l'entrée ou en début de formation un contrat d'apprentissage validé par notre CFA peut intégrer la formation au regard des places disponibles en apprentissage.

Les candidats non admis sur Parcoursup ne pourront pas se présenter à la sélection complémentaire Parcoursup de la même année, le cas échéant, ni à la sélection complémentaire en apprentissage Ocellia.



Allègements de formation

Les candidats possédant un diplôme d'Etat (ASS, ES, EJE, CESF, ETS) de niveau 6 en travail social acquis en 2021 pourraient avoir une dispense* des DC3 et DC4. Des commissions d'allègements sont organisées à chaque rentrée scolaire.

Les candidats titulaires d'une Licence ou d'un Master type Sciences de l'Education, devraient être allégés d'un ou plusieurs modules (après validation de la commission d'allègement en lien avec l'université).

Dans tous les cas, l'admission en formation de ces candidats est conditionnée par la réussite à la sélection.

*dispense des cours et des certifications.

Selon les articles 5 des **Arrêtés du 22 août 2018 relatifs aux diplômes d'Etat d'assistant de service social, d'éducateur de jeunes enfants et d'éducateur spécialisé** : « A l'entrée en formation, les candidats font l'objet d'un positionnement des acquis de leur formation et de leur expérience professionnelle. A l'issue de ce positionnement, ils peuvent bénéficier d'un allègement de formation dans la limite d'un tiers de la durée de la formation. Cet allègement peut porter sur la période de formation en établissement ou sur la période de formation pratique. Toutefois la durée de la formation pratique ne peut être réduite de plus d'un tiers. Le directeur ou le chef d'établissement de formation établit avec chacun des candidats, sur proposition de la commission mentionnée à l'article D. 451-28-5, un programme de formation individualisé au regard des allègements de formation ou des certifications partielles dont il bénéficie. »

Rappel : Les allègements ne dispensent pas des évaluations réalisées dans le cadre de la formation, ni des épreuves de certification permettant l'obtention du diplôme.

Notification en cas de réponses négatives

Pour tout candidat non classé par une formation sélective, un courrier de notification de refus d'admission sera généré par Parcoursup et affiché au candidat à l'ouverture de la plateforme.

Modalités d'accès* du candidat non admis à son dossier : Le candidat a un droit individuel de communication mise en œuvre par Parcoursup.

*Article D612-1-14. VIII. Les informations relatives aux critères et modalités d'examen de leur candidature ainsi que les motifs pédagogiques qui justifient la décision prise sont communiqués par le chef d'établissement aux candidats qui lui en font la demande dans le délai d'un mois qui suit la notification de la décision de refus.

